

-2014-07-

**L'an deux mille Quatorze et le cinq Août à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.  
La convocation était du 28 Juillet 2014.**

**PRESENTS** : ANTONUTTI Véronique, PERAUDEAU Christian, LE MOIGNE André, GUERIN Hervé, POUBLAN Patrice, LACAMPAGNE J-François, LABARRIERE Hélène, SARRAZIN Paulette, MARQUET Sophie.

**EXCUSES** : LE PROVOST Virginie

**Secrétaire de séance** : Mme Paulette SARRAZIN

Après lecture donnée par Christian PERAUDEAU, le compte rendu de la dernière réunion en date du 19 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **001- TRAVAUX :**

#### **ECLAIRAGE PARKING :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les 2 entreprises consultées ont répondu, les offres de prix sont examinées ; l'offre de l'entreprise GOURGUES J-Pierre de 11 220.62 H.T est préférée à celle de l'Entreprise Sarl GARCIA de 15 564.34 H.T.

#### **DECORATIONS DE NOEL :**

Il est décidé de demander à l'entreprise GOURGUES de chiffrer la mise en place des décorations de Noël envisagées par le Conseil Municipal.

#### **CIMETIERE :**

Comme annoncé lors de la dernière réunion, Mme MANDRON, représentante la société EPOC, est venue en Mairie, le Jeudi 26 Juillet pour remettre le plan et la base de données des concessions du cimetière. Le Maire fait circuler le plan et donne la parole aux conseillers municipaux qui ont assisté à cette réunion. Tout le monde s'accorde pour reconnaître la qualité du travail fourni.

Le Maire fait part aux élus de la proposition de la société EPOC relative à la reprise des concessions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décidé de poursuivre la collaboration en confiant la procédure de reprise des concessions qui va s'étaler sur 3 ans, on évalue à 80 le nombre d'emplacements concernés.

### **-002- MODIFICATION BUDGET n°2 /2014 :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin d'ajuster les prévisions de l'opération des travaux de relevé des concessions du cimetière et d'inscrire de reprise des concessions. Le Conseil est favorable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget communal 2014 comme suit :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **Opération 058: Cimetière**

#### Dépenses

Cpte 231 Immobilisations en cours : + 50.00

### **Opération 054 : Bâtiments communaux :**

#### Dépenses

Cpte 231 Immobilisations en cours : - 50.00

## **SECTION de FONCTIONNEMENT**

#### Dépenses :

Cpte 61523 : Entretien de Voirie et Réseaux : - 2 500.00

Cpte 6288 : Autres services extérieurs : + 2 500.00

## **-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Le Maire donne le compte rendu des deux dernières réunions communautaires :

### **CIAS : Centre Intercommunal d'Actions Sociale :**

Le Maire expose au Conseil que le bureau du CIAS a été déterminé. Il a été proposé à la ville de Bazas de désigner 4 représentants pour y siéger. Cette proposition est restée sans réponse, seule Sophie METTE s'est déclarée candidate. Les postes ont donc été proposés aux élus communautaires. Le Maire informe qu'il a été candidat et qu'il a été élu pour siéger au bureau du CIAS. Sur 39 votants 39 suffrages exprimés favorablement, donc les élus de BAZAS ont validé. Le CIAS a été créé au 1<sup>er</sup> Août 2014.

### **ABATTOIRS : Salle de découpe :**

Il convient afin d'équiper la salle de découpe d'une salle réservée à l'emballage de prévoir une zone permettant aux usagers de s'équiper avant d'y pénétrer. Des devis sont demandés pour réaliser cet équipement, tout en respectant les normes requises.

### **LAC DE LA PRADE :**

Pour l'ouverture du restaurant rien n'est arrêté à ce jour, on déplore le manque de candidature.

### **MAISON DE SANTE DE GRIGNOLS :**

Des avenants ont été passés pour certains lots mais ils ne changent pas le montant global des travaux. .

### **FDAEC :F onds d'aide à l'Equipement des Communes :**

Il a été décidé que lors des répartitions des enveloppes cantonales des cantons de Bazas, Captieux, Grignols de réserver 40 % à la voirie communautaire. La commune de Sigalens qui fait partie du canton d'Auros a perçu la totalité de la subvention lui revenant, elle va en reverser 40 % à la CDC.

## **INTERET COMMUNATAIRE :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Bazadais a modifié ses statuts, en sa séance du 24 juin 2014, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire. Les communes doivent également délibérer.

En effet, la fusion des CdC du Bazadais et de Captieux-Grignols a conduit à un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2014, au bénéfice de la nouvelle CdC, de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires détenues par les 2 anciens EPCI (art. L.5211-41-3 du CGCT et article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme collectivités territoriales).

Deux assouplissements à cette règle sont prévus :

**1) Le premier permet, pendant une période transitoire, l'exercice différencié des compétences** acquises par le nouvel EPCI sur le territoire correspondant à celui des anciens EPCI fusionnés.

Les compétences sont normalement reprises par le nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion et inscrites dans ses statuts.

a) Toutefois, les compétences affectées d'un intérêt communautaire par la loi peuvent continuer d'être exercées, de manière différenciée, sur le territoire de chacun des anciens EPCI fusionnés, suivant les critères qui avaient été arrêtés lors de la fusion initiale (article L. 5211-41-3, III, 5<sup>ème</sup> alinéa).

Cette faculté conduisant à un exercice différencié des compétences sur des parties du territoire communautaire est ouverte pendant un délai maximum de deux ans à compter de la fusion.

b) De même, les compétences optionnelles détenues en sus du nombre légal de compétences optionnelles ainsi que les compétences facultatives, peuvent être exercées sur le périmètre des anciens EPCI jusqu'à ce l'organe délibérant décide d'étendre le champ d'exercice desdites compétences sur l'ensemble du territoire communautaire ou, au contraire, de les restituer en tout ou partie aux communes et ce pendant un délai maximum qui est de trois mois après la fusion pour les compétences optionnelles et qui, pour compétences facultatives, a été porté à deux ans par la loi du 29 février 2012.

**2) Le second concerne la possibilité pour l'EPCI à fiscalité propre fusionné de restituer des compétences aux communes après les avoir acquises**

Pour faciliter la fusion d'EPCI à fiscalité propre ayant un champ de compétences sensiblement différent, l'article L. 5211-41-3 (III) du CGCT tel que modifié par l'article 3 de la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion, de restituer aux communes des compétences. Quand il s'agit de compétences optionnelles, cette restitution doit se faire dans un délai de trois mois suivant l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion. Du fait de la prorogation des deux conseils communautaires, le délai de restitution des compétences doit se faire dans un délai de trois mois suivant le renouvellement complet du conseil communautaire.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, la CdC a modifié ses statuts et a décidé de restituer aux communes la compétence SPANC.

Il est annexé aux statuts le nouveau linéaire des routes communautaires suite à la redéfinition de la compétence voirie (intégration de la voirie de centre-bourg).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette proposition de statuts, décide :

- ⇒ **d'approuver** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Bazadais tels qu'annexés à la présente délibération ;
- ⇒ **d'approuver** la restitution de la compétence SPANC aux communes.

#### **-004- LES SYNDICATS :**

##### **SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) :**

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion en date du 26 Juin 2014.

**Au niveau comptable :** Il a été procédé au vote du Compte Administratif 2013, du Compte de Gestion 2013 et du Budget Supplémentaire 2014.

**Taxe sur l'électricité :** Le coefficient a été actualisé à 8.5 %, il était à 8.42 % en 2013. Ppas de nouvelle mesure annoncée par rapport au projet de suppression de la part de la Taxe reversée aux communes.

**Bornes recharges véhicules électriques :** le projet d'implantation de bornes a été présenté avec 2 scénarios :

1<sup>er</sup> : Pour 150 bornes le coût évalué est de 1090 000 €

2<sup>ème</sup> : Pour 300 bornes soit 4 bornes pour 10 000 habitants (moyenne nationale), le coût sera de 2 030 000 €

C'est le scénario 2 qui a été retenu le montant des subventions à déduire sera de 1 170 000 €.

**Enfouissement du réseau :** le syndicat a réalisé les travaux d'enfouissement des lignes sur une grande partie du territoire et cela représente 2 fois la moyenne nationale. Il reste 6 144 kilomètres de vulnérables.

##### **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :**

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet. Il convient de lancer la phase construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La remise du PADD était prévue initialement fin Juillet 2014, elle est reportée au mois de Février 2015.

##### **COMICE AGRICOLE :**

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la réunion du Comice agricole en date du 23 Juillet.

Les statuts ont été changés pour passer « Association avec les 72 communes membres ». La cotisation reste à 0.20 € par an et par habitant et elle est doublée lorsque le comice a lieu sur le canton de la commune membre. Le Comice Agricole prend le nom de « Fête de la Ruralité ». En 2014, elle doit être organisée à St-Symphorien, les cotisations de 2013 des communes de ce canton n'ont pas été versées mais cela est lié au fait que c'était la CDC qui participait pour les communes. La date initialement prévue était le 06 Septembre mais elle est reportée car aucun représentant du canton organisateur ne participait à cette réunion.

## **SIVOS DE GRIGNOLS :**

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 26 Juin dernier, le Maire assistait également à cette réunion ainsi que Sophie MARQUET, déléguée suppléante.

**Cantine :** pour pallier à l'absence de la cantinière en arrêt maladie, il a été fait appel à un cuisinier de la société ANSAMBLE. La Communauté de Communes est intéressée par les prestations offertes par cette société pour les jours où ils utilisent les locaux.

**Personnel :** un poste d'ATSEM va être créé au 1er Septembre 2014 pour nommer Mme DAGES Sophie, qui a obtenu le concours. Deux postes d'agents permanents de 5 heures 30 , par semaine, pour la surveillance vont être créés pour répondre à la nouvelle organisation liée au Changement des Rythmes Scolaires.

**Transports :** il va être mis en place un nouvel arrêt au « Foué », la commune aura donc deux arrêts non aidés « Le Foué » et « Mitton » et l'arrêt subventionné du « Bourg » ; pour les arrêts non aidés la participation des familles est de 129 € par enfant et par an.

### **Questions diverses :**

Participation budgétaires des communes : Un courrier du Maire de Grignols demande un réajustement des participations des communes (actuellement 70 % pour Grignols et 30 % repartis au prorata des enfants de chaque commune), des simulations ont été présentées le débat est ouvert ; les conseils municipaux seront appelés à délibérer si un changement est proposé.

Tarif cantine scolaire : les tarifs de la cantine sont augmentés au 1<sup>er</sup> Octobre 2014 pour les enfants le repas passe à 2.70 € et pour les adultes à 5.40 €.

Travaux : l'isolation de plafonds non réalisée est prévue.

## **CONSEIL ECOLE DE GRIGNOLS:**

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet, où il n'y avait pas ou peu de représentant des mairies.

L'ordre du jour était la préparation de la rentrée avec l'organisation d'une journée d'accueil à la maternelle pour les enfants qui fréquentent les services de la petite enfance. Des parents ne sont pas satisfaits de la cantine depuis le départ de la cantinière en arrêt maladie.

## **SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS:**

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la dernière réunion à laquelle il assistait avec J-François LACAMPAGNE.

**Rapport annuel :** Il a été approuvé par le comité syndical, on note une moyenne de consommation annuelle de 92 m<sup>3</sup> par abonné. La qualité de l'eau est bonne. Le rendement du réseau s'est amélioré il est passé à 65 %. La perte est évaluée à 105 000 m<sup>3</sup> mais cela reste raisonnable par rapport à la longueur du réseau.

Le nombre d'abonnés est de 1619.

Il y a eu 166 000 m<sup>3</sup> de consommés pour 148 000 de facturés.

**Tarifs :** Le taux de TVA ayant augmenté cela va être répercuté sur les factures. Il convient d'abandonner le tarif dégressif qui avait été mis en place afin de faire un geste en faveur des gros consommateurs.

**Château d'Eau :** Les travaux de démolition sont lancés ; trois entreprises avaient répondu à l'appel d'offres.

**Fusion des Syndicats :** Il semble que, dans un premier temps, notre syndicat va fusionner uniquement avec celui de Lerm et Musset avant de passer sur un territoire beaucoup plus vaste.

**Travaux :** La commune de Sendets, va être concernée par le changement de canalisation par rapport à la modification du tracé de la Route Départementale 10.

### **MISSION LOCALE :**

Paulette SARRAZIN donne le compte rendu de l'assemblée Générale de la Mission Locale et du rapport d'activités présenté.

Au niveau des chiffres clefs sur l'ensemble du territoire 1907 jeunes suivis en 2013 dont 766 au titre de 1<sup>er</sup> accueil ; en ce qui concerne le canton de Grignols 68 suivis dont 27 en 1<sup>er</sup> accueil et sur la commune 6 jeunes suivis dont 2 pour un premier accueil.

Un partenariat a été passé avec la CDC pour accueillir des jeunes dans le cadre du service d'Aide à Domicile en contrat Emplois Avenir.

Les aides à la mobilité ont été expliquées avec plusieurs dispositifs qui permettent aux jeunes de passer soit le permis AM soit le permis de conduire voiture. En contrepartie les jeunes qui en bénéficient doivent effectuer une activité citoyenne auprès des collectivités locales qui les inscrivent dans le programme.

### **-005- QUESTIONS DIVERSES :**

#### **EGLISE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Jeanine MEYNIÉ ne souhaite plus s'occuper de la préparation de l'Eglise pour les cérémonies. Le Conseil Municipal la remercie pour les services rendus et le Maire propose à Paulette SARRAZIN, si elle est d'accord, de la remplacer. Cette dernière est favorable. Le Conseil Municipal approuve cette proposition ; le presbytère de BAZAS sera averti du changement.

#### **ALARME MAIRIE :**

Après reprise de contact avec l'entreprise, l'offre de prix présentée lors du vote du budget est considérée toujours valide, le Maire demande si le conseil est d'accord pour l'installation de cette alarme. Le conseil unanime l'autorise à signer le devis et à faire engager les travaux de mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 00.